

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n°2024-41
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33

Nbre de membres
présents : 26

Nbre de suffrages
exprimés : 27

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Mmes Lise VURPILLOT, Martine MICHAUD sortent pour le vote de ce point.

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA
VILLE DE VALENTIGNEY ET LA MAISON POUR TOUS DE VALENTIGNEY :
SUBVENTION 2024**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-41-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024- 41***AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET LA MAISON POUR TOUS DE VALENTIGNEY : SUBVENTION 2024**

Monsieur le Maire informe que le 1er février 2024, une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec la Maison Pour Tous de Valentigney (MPT) pour la période 2024 – 2027.

Conformément à l'article 3.3 de ladite convention, la subvention allouée par la Ville à la MPT doit faire l'objet d'un avenant financier et son montant doit être révisé annuellement.

Au regard des éléments communiqués par la MPT en vertu de l'article 5, il est demandé d'arrêter le montant de la subvention communale pour l'année 2024 à la somme de 21 142 €.

Cette dernière sera versée en deux fois selon les modalités prévues à l'article 3.2.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (*Martine MICHAUD, Lise VURPILLOT sortent pour le vote de ce point*) des voix présentes et représentées :

- **ARRETE** le montant de la subvention 2024 allouée à la MPT à la somme de 21 142 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la MPT,
- **AUTORISE** les versements correspondants selon les modalités portées à l'article 3.2 de la convention d'objectifs et de moyens,
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER